

**DELIBERATION DU BUREAU DU 17 OCTOBRE 2022 – BRETAGNE SUD HABITAT**

Le 17 octobre 2022 à 17h30, les membres du Bureau se sont réunis au siège de Bretagne Sud Habitat, 6 avenue Edgar Degas à Vannes, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 7 octobre 2022.

<b>Membres présents (6) :</b> Marie-Hélène HERRY Soizic PERRAULT Marie-Jo LE BRETON David ROBO Olivier HOUSSAY Jérôme PINSARD <b>Excusé (1) :</b> Marc BOUTRUCHE	<b>DELIBERATION N°</b>	<b>12.BU-2022 10 17</b>	<b>Opération n°140</b>
	<b>Productions diverses</b>	<b>NOYALO</b> Lotissement La Grée du Loc	Financement de la concession d'aménagement

Délibération du Bureau du 18 janvier 2021	2 terrains à bâtir – Autorisation d'exécution d'opération
Délibération du Bureau du 24 janvier 2022	Vente des lots B et C à URBATYS – Construction de 32 logements

La présente délibération concerne l'ouverture d'une ligne de trésorerie pour le lotissement La Grée du Loc. Cette opération entre dans sa dernière phase d'exécution avec la cession des 2 derniers ilots. L'acte de vente de ces ilots est repoussé au 2nd semestre 2023 car l'exécution des derniers projets immobiliers nécessite une modification préalable du permis d'aménager. Une ligne de trésorerie est nécessaire dans l'intervalle entre ce jour et la signature des actes de vente (recette de 775K€ HT). Le prévisionnel financier de l'opération permet d'envisager le recours à une ligne de trésorerie pour un montant maximal de 0,8 M€ à souscrire pour compléter le besoin financier de l'opération.

L'appel d'offre réalisé le 12 septembre 2022 auprès des banques partenaires permet d'envisager un recours à une ligne de trésorerie, auprès de la BPGO, aux conditions suivantes :

<b>Modalités relatives à l'autorisation de découvert</b>	
<b>Montant du prêt</b>	800 000 €
<b>Commission d'engagement</b>	0,15%
<b>Indexation</b>	Euribor 3 mois flooré +0.25%
<b>Commission de non utilisation</b>	Néant
<b>Date d'effet</b>	octobre 2022
<b>Date d'échéance</b>	31 mai 2024
<b>Garanties</b>	Sans garantie
<b>Modalités relatives au fonctionnement des comptes</b>	
<b>Ouverture de compte</b>	gratuit
<b>Clôture de compte</b>	gratuit
<b>Relevé de compte</b>	gratuit
<b>Frais sur écritures</b>	néant
<b>Commission de comptes</b>	0,01%/ trimestre avec un minimum de 15€/trimestre sur les flux débiteurs

Vu la délibération du Conseil d'administration en date du 26 août 2021, déléguant au Bureau les compétences définies par l'article R 421-16 du CCH, relatives aux souscriptions d'emprunts pour un montant maximum de 5 M€ par opération, après en avoir délibéré, le Bureau, à la majorité des membres présents ou représentés, prend acte de la signature du contrat de prêt par le Directeur général, dans le cadre de la délégation donnée par le Conseil d'administration.

Pour extrait certifié conforme  
La Présidente,



Marie-Hélène HERRY